



APPEL À PROJETS R&D

2017

APPEL A PROJETS R&D 2017

CONTEXTE ET PRESENTATION

Eco TLC, l'éco organisme de la filière Textile d'Habillement, Linge de maison, Chaussures est agréé par les pouvoirs publics par l'arrêté ministériel délivré par les ministères de l'écologie et du redressement productif du 3 avril 2014 (JO du 14 mai) jusqu'au 31 décembre 2019.

Aux termes du cahier des charges annexé à l'arrêté d'agrément, Eco TLC doit notamment soutenir des projets de recherche et développement visant à :

- optimiser la collecte, le tri et le traitement final des matières par les différents opérateurs concernés, pour favoriser et améliorer leur recyclage et répondre aux besoins des industriels utilisateurs de ces matières via notamment la recherche de l'amélioration de la qualité de ces matières et la mise au point de méthodes de tri adaptées à ces besoins et aux différentes catégories de matières nécessaires ;
- développer l'éco-conception des TLC au regard de leur fin de vie, notamment en termes de durabilité et de recyclabilité
- élaborer, mettre au point les techniques de tri et méthodes de séparation des matières adéquates à ces produits éco-conçus, tout en veillant à ne pas induire de transfert de pollution vers d'autres étapes du cycle de vie du produit ou d'un type de d'impact environnemental à un autre

L'objectif général de la filière en matière de collecte, tri et valorisation est d'atteindre 50 % des tonnages mis en marché, soit 300.000 tonnes, qui doivent être détournés des ordures ménagères résiduelles (OMR) à l'horizon 2019. Ceci représente un doublement des tonnages collectés, triés et valorisés par rapport à la fin de l'agrément précédent (2009-2013).

L'objectif de la filière pour les déchets issus des TLC triés est d'atteindre, d'ici 2019, au moins 95 % de valorisation matière (réutilisation et recyclage) et un maximum de 2 % de déchets éliminés (c'est-à-dire ne faisant l'objet d'aucune valorisation).

Les projets des candidats doivent avoir pour objectif de développer des solutions innovantes, et/ou perfectionnant des solutions existantes, de réutilisation, de recyclage ou de valorisation matière des TLC usagés des ménages, fiables et viables, tant en termes de produits qu'en termes de process, et susceptibles d'être utilisées à un stade industriel.

Eco TLC souhaiterait notamment recevoir des projets dans les domaines suivants (sans exclusive de projets répondant aux objectifs du cahier des charges mais portant sur d'autres sujets) :

- Démarche d'éco-conception des articles, notamment des chaussures, dans une approche « fin de vie », c'est-à-dire visant à rendre possible ou à améliorer :
 - ◇ le désassemblage des constituants
 - ◇ la séparation des matières
 - ◇ la réduction ou la suppression des éléments perturbateurs de recyclage
- Projets visant à favoriser l'allongement de la durée de vie des produits TLC

Documents utiles à consulter :

Les candidats souhaitant déposer un dossier de demande de soutien sont invités à prendre connaissance des différentes études réalisées sur le tri et la valorisation des TLC :

- Etude de l'Ademe de juin 2009 sur « l'état de l'art du tri et de la valorisation des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures (TLC)

Etudes réalisées à la demande et pour le compte d'Eco TLC sur les procédés existants et les différentes initiatives connues à ce jour :

- Bilan de l'état de l'art (actualisation de l'étude de 2009) sur le tri et la valorisation des textiles d'habillement et du linge de maison consommés par les ménages (étude réalisée par RDC Environnement)
- Etat de l'art du tri, du recyclage et de la valorisation des chaussures à destination des ménages (étude réalisée par le cabinet Bio Intelligence Service)
- Etude sur les perturbateurs & facilitateurs du recyclage (étude réalisée par l'ENSAIT)

Ces études sont téléchargeables sur le site www.ecotlc.fr ou sur demande auprès d'Eco TLC.

Sur l'éco conception les candidats peuvent consulter le « Fascicule de conception pour intégration de la pensée fin de vie » réalisé par le Pôle d'Eco Conception de Saint Etienne (document disponible sur demande au Pôle Eco conception contact@eco-conception.fr).

Les candidats pourront également prendre connaissance des projets de R&D déjà accompagnés par Eco TLC et de leurs retours d'expérience dans l'édition 2017 des Chemins de l'innovation (disponible sur demande).

*

* *

L'appel à projets R&D d'Eco TLC est lancé le 1^{er} septembre de chaque année.

Sept appels à projets ont déjà été lancés depuis 2010 ; 28 projets sont ou ont été soutenus.

ELIGIBILITE DES PROJETS ET DES PORTEURS

Sont éligibles au financement les projets pilotés ou portés par une entité fédératrice, personne physique ou personne morale, telle que (liste non limitative) :

- Une entreprise, assujettie ou non à l'article L 541-10-3 du code de l'environnement, quelles que soient sa structure juridique, sa taille
- Une organisation ou une structure professionnelle (fédération)
- Un comité professionnel de développement économique
- Une association 1901
- Un centre technique industriel
- Un organisme consulaire (CCI, Chambres des métiers)
- Une agence de développement économique
- Un pôle de compétitivité
- Un établissement d'enseignement...

Les projets éligibles peuvent impliquer un ou plusieurs partenaires mais, dans ce cas, un seul d'entre eux doit se positionner vis-à-vis d'Eco TLC comme étant le porteur du projet. Si le projet est soutenu, la convention de versement de soutien sera signée avec le seul porteur, qui sera le bénéficiaire du soutien financier.

Aucune condition de nationalité n'est requise pour les porteurs de projets, pour les personnes physiques comme pour les personnes morales.

Les projets visant d'autres produits que les TLC destinés aux ménages (chutes de production, textiles professionnels par exemple) ainsi que les projets portant sur des produits non TLC, mais de composition matière identique ou comparable, pourront éventuellement être éligibles, à la condition qu'ils soient transposables aux TLC ménagers en fin de vie. Dans ce cas, les projets concernés devront mettre en évidence l'intérêt pour la filière TLC et comporter une phase dédiée à la transposition aux cas des TLC.

Les projets doivent donner lieu à une réalisation concrète et/ou créer les conditions permettant une application pratique à un stade pilote ou industriel. Un projet qui se limiterait à une simple étude ou qui relèverait de la recherche fondamentale pure ne serait pas éligible.

Un porteur peut déposer au maximum trois projets par an, à la condition qu'ils soient de nature différente.

Un même candidat peut répondre chaque année à l'appel à projets d'Eco TLC.

Le montant total du projet faisant l'objet de la demande de soutien doit être précisé et un tableau de financement détaillé doit être fourni. Le financement par Eco TLC ne peut dépasser 50 % du coût total du projet. Le tableau doit spécifier l'identité du (des) autre(s) financeur(s) ainsi que les montants respectifs apportés. La participation financière du porteur n'est pas obligatoire mais elle est souhaitée.

Les soutiens versés par Eco TLC sont des subventions TTC.

Les projets de R&D peuvent être co-soutenus par d'autres structures, publiques ou privées, notamment par l'Ademe.

NB : l'Ademe est membre du comité scientifique d'Eco TLC.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS & MODALITES D'ATTRIBUTION DES SOUTIENS

Les soutiens sont votés par le conseil d'administration d'Eco TLC, dans les conditions fixées par ses statuts, sur recommandation du comité scientifique.

En application du cahier des charges d'Eco TLC, le montant total de l'enveloppe consacrée au soutien à la R&D et aux études est de 500 K€ pour l'année 2017 (dont la moitié est allouée aux études). En cas de non utilisation partielle, la fraction non consommée est reportée sur les années ultérieures.

Il est demandé aux candidats de présenter le projet faisant l'objet d'une demande de soutien de la manière la plus précise possible. Les objectifs visés doivent être clairement énoncés et le projet doit être décrit d'un point de vue :

- technique
- environnemental
- économique et financier, par exemple sous la forme d'un business plan

Le comité scientifique d'Eco TLC est seul juge de la recevabilité des projets qui lui sont soumis.

Le comité scientifique opère une présélection des dossiers ; les porteurs des projets ayant obtenu un scoring suffisant (pour information voir grille de notation, critères et coefficients en annexe) sont invités à venir présenter leur projet devant le comité scientifique.

Les motivations des décisions d'Eco TLC relatives à l'attribution d'un soutien ou à une décision négative n'ont pas vocation à être communiquées, mais Eco TLC s'efforcera, dans la mesure du possible, de donner des indications sur les raisons de ses décisions lors de la communication des résultats aux candidats.

La date limite de réception des dossiers à Eco TLC (31 octobre 2017) est impérative. Les dossiers doivent être complets, aucun dossier de candidature ni pièce(s) complémentaire(s) reçus après cette date ne sera (ont) pris en compte.

Les candidatures ne respectant pas la forme requise (cf. dossier de candidature à renseigner complètement et avec précision) ne seront pas examinées.

Les projets soutenus financièrement par Eco TLC feront l'objet d'une convention signée entre l'entité qui porte le projet et Eco TLC. A la demande du bénéficiaire du soutien, une partie de la subvention accordée, dans une limite de 30 % du montant total, pourra être versée de manière anticipée lors de la signature de la convention. Cette avance est remboursable, en tout ou partie, en cas de non réalisation des travaux prévus ou en cas de rupture anticipée de la convention pour quelque raison que ce soit.

OBLIGATIONS & ENGAGEMENTS

Eco TLC s'engage à respecter une stricte neutralité et impartialité vis-à-vis des projets qui lui seront soumis. Tout membre du comité scientifique ayant un lien quelconque avec le porteur du projet ou un de ses partenaires s'engage ainsi à signaler à Eco TLC toute situation potentielle de conflit d'intérêt et, en conséquence, à ne pas participer aux débats aboutissant à la recommandation qui sera faite par le comité scientifique au conseil d'administration d'Eco TLC.

Eco TLC s'engage également à protéger la confidentialité des dossiers qui lui sont soumis.

Ces aspects font l'objet d'un engagement écrit de la part de chaque membre du comité scientifique.

Le comité scientifique compte au maximum 14 membres représentatifs des acteurs de la filière. Sa composition peut varier et figure sur le site www.ecotlc.fr.

Eco TLC s'engage à effectuer un reporting complet une fois par an de l'activité du comité scientifique auprès de la Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de l'Ecologie y compris concernant les projets déposés mais n'ayant pas obtenu de soutien.

DEPENSES ELIGIBLES

Les dépenses éligibles au soutien d'Eco TLC sont :

- Les dépenses de personnel liées à la mise en œuvre du projet ; elles devront distinguer les différentes catégories de personnel impliquées dans le projet. Ce poste de dépenses prendra en compte les salaires bruts et les charges patronales.
- Les dépenses de sous-traitance, à la condition que le coût de ces prestations soit inférieur ou égal à 50% du coût global des dépenses du projet. ; un dépassement pourra être toléré au cas par cas, selon la structure du partenariat retenu. Les dépenses d'accompagnement et de conduite de projet, ingénierie, d'évaluation environnementale, ainsi que les dépenses de transport directement liées au projet sont éligibles.
- Les dépenses d'équipement et de matériel, frais d'utilisation de matériel ou d'analyse...etc., imputables au projet
- Les achats de matière, consommables et les fournitures liés à la réalisation du projet

La date seuil de prise en compte des dépenses engagées est la date limite de dépôt des dossiers (31 octobre 2017).

PROCEDURES ET CALENDRIER

Date limite pour le dépôt des dossiers de candidature : **31 OCTOBRE 2017**

Dossier à remettre par

- Email (format PDF)
- ET**
- Courrier à l'attention de :

Jean Luc Bartharès
Eco TLC
4, cité Paradis
75010 Paris

Jl.barthares@ecotlc.fr

Les dossiers doivent être établis en français.

Calendrier indicatif :

- Phase de présélection : du 1^{er} novembre au 30 novembre 2017
- Audition des porteurs de projets présélectionnés par le comité scientifique : 1^{ère} quinzaine de décembre
- Décision de financement par le conseil d'Eco TLC : janvier 2018
- Signature des conventions de financement : février - mars 2018

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement s'adresser à :

Eco TLC
4, cité Paradis 75010 Paris
01 85 08 42 40
Courriel : contact@ecotlc.fr